



MINISTERE
DU DIALOGUE SOCIAL

POLYNESIE FRANÇAISE

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

**CONCOURS D'INTEGRATION
D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE CATEGORIE C**

SPECIALITE ADMINISTRATION GENERALE

EPREUVE D'ADMISSION

Epreuve de comptabilité

Durée : 1h00 -- Coefficient 2

Vendredi 22 octobre 2004

De 9 h 00 à 10 h 00

CONCOURS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS du Territoire Cat.C

SUJET

Epreuve d'admission écrite N°2 bis,
concours d'intégration

Session octobre 2004
Date : Vendredi 22/10/2004

Spécialité administration générale
Option Comptabilité

Durée 1 heure
Coefficient 2

Matériel autorisé : calculatrice et plan comptable.

Répondez aux questions directement sur la copie :

1. Donnez la **définition du Budget** (au sens de la comptabilité publique)

2. Quels sont les **5 (cinq) grands principes d'élaboration des budgets publics** ?

3. Expliquez **la section de fonctionnement et la section d'investissement** du budget de la Polynésie française.

4. Quelles sont **les principales recettes de fonctionnement** du budget de la Polynésie française ?

5. Qu'est ce **qu'une autorisation de programme** dans la comptabilité publique ?

6. Enumérez **les deux opérations** qui consistent à **liquider** une dépense publique.

7. Quel est **le rôle du contrôleur de l'engagement des dépenses** de la Polynésie française et de ses établissements publics ?

8. Présentez et expliquez **le principe de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**.